

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 708

Artikel: Avenir : Kaiseraugst, la police le fric et la troupe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025203>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Projets grandioses

La grosse artillerie bancaire contre le moineau fédéral de la garantie contre les risques à l'innovation: conférences de presse, communiqués, publications diverses, les «grandes banques» mettent le paquet pour prouver aux petits et moyens entrepreneurs en manque de capitaux qu'elles ont tout pour les satisfaire et que l'intrusion de la Confédération dans ce secteur est incongrue.

Dernier tir de barrage en date: l'Union de Banques Suisses, utilisant à cet effet la page publicitaire qu'elle s'offre régulièrement dans tous les principaux tirages de la presse helvétique, et qui n'a pas assez de mots pour dire tout le bien qu'elle pense des PME, «pilier important de notre économie». Et d'«informer» qu'elle a mis au point une «nouvelle politique d'affaires à l'égard des PME»! Argument massue: les 80 millions de fonds propres de la Banque fédérale, désormais sa filiale à 99%, qui permettent à cet établissement d'assumer des «risques élevés» et de trouver, en matière de financement, «des voies nouvelles et originales». N'en jetez plus!

Dans son rapport annuel 1982, présentant la Banque fédérale, l'UBS était beaucoup moins prolix et beaucoup moins dithyrambique. La modération de son ton à ce chapitre tranchait même avec les diagnostics satisfaits portés sur d'autres de ses affaires: «La Banque fédérale a pour objet de mettre des fonds propres à la disposition de petites et moyennes entreprises suisses. Elle le fait généralement en prenant temporairement des participations minoritaires, permettant à des PME de conserver leur autonomie.» Autres temps, autre ton.

La SBS, elle, vante les mérites de sa Division de

financements spéciaux et de restructurations, spécialisée dans le financement de l'innovation et qui, en dix ans, au long d'opérations portant sur près de 100 millions de francs, a épaulé une quarantaine d'entreprises qui en avaient besoin pour se lancer sur le marché.

L'année dernière, devant l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration de la SBS, Hans Strasser, dissertant sur le thème «Pourquoi les capitaux à long terme se font-ils rares?», avait pu lâcher, entre autres, cette phrase qui n'était pas faite pour rassurer les entrepreneurs emprunteurs: «... Considérés sur un plan international, les temps pour un afflux important de capital-risque resteront difficiles tant que dureront la récession et le pessimisme économique.» Les temps auraient-ils changé, au point que la SBS se risque à soutenir, au titre de l'innovation, plus de quarante projets pendant la prochaine décennie?

QUI VIVRA VERRA

Le Crédit Suisse fait part, quant à lui, de l'immence de grandioses réalisations et notamment de son intention de lancer, dès janvier prochain, avec l'appui des banques cantonales et des autres gran-

des banques, une centrale d'émission pour entreprises privées qui permettra aux PME d'accéder au marché des capitaux à des conditions avantageuses. Qui vivra verra.

Pour l'instant, il faut croire que la SA de participations à des entreprises privées (ABP), «proche» du Crédit Suisse, et qui devait rendre depuis longtemps le même genre de services aux PME, n'a pas suffi à la tâche, soit que ses structures aient été inadéquates, soit que le développement de son activité n'ait pas été le souci majeur du Crédit Suisse... Et pourtant, les phrases ronflantes étaient au rendez-vous, en 1980: «... L'ABP met à la disposition des firmes dynamiques des fonds permettant d'améliorer leur base de capitaux propres sous forme de participations minoritaires. Les conditions à remplir sont une situation bénéficiaire saine et des pronostics positifs, et en particulier l'existence d'une direction sans problèmes de succession, les fonctions de gestion devant rester entièrement entre les mains des associés actifs. Le soutien des entreprises des arts et métiers est pour le Crédit Suisse une de ses préoccupations principales; grâce à son vaste réseau de succursales, il leur apporte son concours dans toutes les régions du pays.» Slogans sur mesure, au goût du temps.

AVENIR

Kaiseraugst, la police le fric et la troupe

Ruth Mascarin, conseillère nationale bâloise (Poch), a voulu en avoir le cœur net. Comme la plupart de nos lecteurs, probablement. Et, au milieu du mois de septembre, elle s'est décidée à interpeller sans détours le Conseil fédéral sur «l'engagement de la troupe à Kaiseraugst».

Pour le document, même si cela fait double emploi avec la presse quotidienne qui ne manquera pas, en ayant terminé avec l'«affaire» Delamuraz, d'en

faire ses gros titres d'ici à ce que «Domaine Public» tombe dans votre boîte aux lettres, voici la question, dans la sécheresse de ses dix lignes:

«Selon la presse, M. Lang, conseiller d'Etat argovien, lorsqu'il a été entendu par la commission du Conseil national au sujet de l'autorisation générale pour la centrale nucléaire de Kaiseraugst, n'aurait pas exclu le recours à l'armée, afin de briser la résistance que la population oppose à la centrale nucléaire. L'engagement de la troupe relevant de la compétence de la Confédération, j'aimerais poser au Conseil fédéral la question suivante: peut-il donner l'assurance qu'il ne fera en aucun cas intervenir la troupe à Kaiseraugst?»

Et voici la réponse du Conseil fédéral, radieuse de confiance en l'avenir, qui soulagera le bon peuple tout ouïe! In extenso:

Le maintien et le rétablissement de l'ordre à l'intérieur sont en principe des tâches assumées par les autorités civiles et la police. Il n'est prévu de recourir à l'armée que si l'ordre, au sens de la Constitution, est très gravement menacé. Les conditions d'intervention de la troupe sont décrites dans la Constitution fédérale et expliquées dans notre rapport du 27 juin 1973 sur la conception de la défense générale. Selon notre ordonnance du 17 janvier 1979 sur le recours à la troupe pour assurer le service d'ordre, on entend par service d'ordre «l'intervention de la troupe, destinée à renforcer la police en cas de troubles compromettant la tranquillité et l'ordre à l'intérieur. Le recours à la troupe pour assurer le service d'ordre est autorisé lorsque les moyens civils des cantons ne suffisent pas à prévenir ou à réprimer de tels troubles». La question d'une éventuelle intervention de la troupe sur le terrain de la future centrale nucléaire de Kaiseraugst ne se pose pas pour le moment et personne ne peut dire si elle se posera un jour.

Et voilà comment, en quelques phrases, on oublie tranquillement que l'opposition bâloise à Kaiseraugst a ses lettres de noblesse démocratiques, par un mandat de résistance accordé expressément aux autorités cantonales après une votation populaire. A encadrer pour les soirs de déprime pro-nucléaire.

Pas convaincus? Vous songeriez même à l'objection de conscience, au cas où...? Avant d'en arriver à ces extrémités, admettez au moins que la Confédération a encore d'autres cordes à son arbalète avant l'épreuve de force! Le même Conseil fédéral, «profondément convaincu que notre pays ne va pas à l'avenir manquer de compréhension, ni de force et de volonté pour soutenir des projets nationaux qui exigent un effort de solidarité de même que certains sacrifices», détaillait ainsi tout récemment à l'intention du conseiller national Keller, les moyens à sa disposition pour créer un climat local de compréhension à l'endroit de projets

d'intérêt national. Pour votre gouverne: «(...) Ce d'autant plus que dans de nombreux domaines des 'compensations' sont choses courantes (en cas d'installations militaires: création de places de travail, construction de routes, utilisation par les civils d'installations militaires; en cas de construction fédérales: 66 à 90% des travaux sont distribués dans la région ou dans le canton; en cas d'installation énergétique: approvisionnement en électricité à meilleur compte, contribution à des travaux d'infrastructure ou à des buts culturels). La liste des exemples pourrait être allongée. Ce qui importe, en l'occurrence, c'est qu'un projet d'importance nationale puisse être mené à bien de la manière la plus supportable pour la population et pour l'environnement touchés par le projet.» Le fric avant la police, et la police avant la troupe: pas de panique.

POINT DE VUE

Le plomb en baisse

Le taux de plomb contenu dans le sang des Américains est en baisse: que se passe-t-il?

On sait depuis longtemps que le plomb est un poison. On a décrit sous le nom de saturnisme les symptômes observés chez des peintres qui utilisaient un pigment à base de carbonate de plomb, nommé céruse. Plus récemment, on a décrit des troubles du système nerveux et de la formation des globules sanguins chez des enfants dont le sang ne contenait que des taux relativement bas de plomb. On a notamment constaté des cas d'arriération mentale et de troubles du comportement. Autant dire que la chose doit être prise au sérieux, même en cas d'intoxication «légère», si l'on peut encore utiliser cet adjectif.

Dans le célèbre «New England Journal of Medicine» (numéro du 9.6.83), J. Annett et collaborateurs présentent une étude des taux sanguins de plomb observés entre 1976 et 1980 chez plus de

27 000 personnes âgées de 6 mois à 74 ans, domiciliées dans 64 différentes régions des Etats-Unis. Ils observent une baisse de près de 37% au cours de ces quelques années.

Recherchant la cause de cette évolution frappante, les auteurs constatent une corrélation hautement significative avec la réduction de la quantité de plomb utilisée dans les carburants automobiles au cours de la même période.

Depuis plusieurs années, tous les nouveaux véhicules vendus aux Etats-Unis doivent pouvoir fonctionner sans plomb. Les stations-service offrent toujours de l'essence au plomb pour les anciens véhicules. D'un calibre plus grand, le tuyau de la colonne «au plomb» ne peut pas être introduit par erreur dans le réservoir d'un nouveau véhicule, excluant ainsi tout risque de dégât.

Les marques européennes sont parvenues à fabriquer des modèles roulant sans plomb. Volvo et Saab produisent même plus de voitures «propres» pour les Etats-Unis que de «sales» pour la Suède. Néanmoins, les consommateurs européens demandant depuis de nombreuses années à pouvoir rouler sans plomb n'ont rencontré jusqu'ici guère que de la mauvaise volonté de la part des producteurs. L'argument financier est un mauvais argument en l'occurrence: il s'agit de l'intérêt public, et une formule peut être trouvée pour autant qu'on le veuille. Par exemple, comme on l'a proposé en Suède, une réduction de la taxe sur l'essence sans plomb.

Statistiquement, les atteintes à la santé (mentale notamment) des enfants est bien établie. Dans un cas particulier en revanche, il peut être très difficile pour le médecin, même avec des analyses compliquées, de repérer les sujets atteints — sans parler des conclusions qui pourraient s'imposer le cas échéant: faut-il imposer un déménagement à toute la famille?

Le seul traitement logique et efficace, c'est donc la prévention: des moteurs fonctionnant sans plomb pour toutes les nouvelles voitures.

D^r F. Burnier